



TOTAL S.A.

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
28 février 2015	2 385 504 871	2 406 848 129

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 385 504 871 actions s'élève à 2 616 438 250 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 8 927 585 droits de vote correspondant aux 8 927 585 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.